LETTRE DE MONS. L'ARCHEVÊQUE D'EMBRUN, à MM. les Electeurs du Département des Hautes-Alpes, assemblés à Gap, pour lui nommer un successeur.

MESSIEURS,

PUISQUE l'iniquité est à son comble, & que l'on foule aux pieds les droits les plus sacrés de la religion, c'est à moi à faire un dernier effort, pour rallumer, dans vos ames, le flambeau de la foi qu'on veut éteindre, & l'amour de la vérité qu'on veut anéantir. Plaise au ciel que ma voix ne s'éleve pas un jour contre vous, au tribunal du souverain juge. On peut braver sa justice dans le temps, mais souvenez-vous qu'il se venge dans l'éternité.

Vous voilà donc assemblés aujourd'hui pour remplir un siege qui n'est pas vacant. Vous prétendez me donner un successeur, sans démission de ma part, sans que l'église l'ait acceptée, ou qu'elle ait été prononcée par elle, selon les formes que l'esprit-saint lui-même a dictées. Le pouvez-vous, Messieurs; & quand vous en auriez le pouvoir, le droit naturel, les premieres notions du juste & de l'injuste, vous permettront-ils d'en faire usage?

Je ne demanderai pas si les décrets sur lesquels vous fondez vos prétentions, expriment la volonté générale légalement prononcée. Je n'examinerai pas s'ils sont injustes dans leurs principes & nuls dans leurs effets, par défaut de pouvoir & de liberté. Non, la nation seule a le droit de citer à son tribunal ceux qu'elle a chargés de ses volontés suprêmes. C'est à elle à interroger le crime & à punir le criminel.

Mais quand la nation auroit confié à nos nouveaux législateurs, le degré d'autorité qu'ils exercent avec tant d'empire; je vous le demande, Messieurs, auroient-ils pu vous donner un pouvoir qu'ils n'ont pas? L'église, sans doute, est dans l'état, mais l'état est aussi dans l'église. Quand il est question de discipline & de dogme, c'est elle qui commande en souveraine; & dociles à sa voix, tous les ordres, sans distinction, obéissent à son commandement. La foi catholique nous apprend que l'église tient son régime de Dieu seul. Les conciles disent anathême à ceux qui intervertissent l'ordre qu'elle a choisi, & qu'elle seule peut modifier ou changer. Or, est-ce le peuple qu'elle a nommé pour élire ses ministres? Est-ce le peuple qui a placé Tite & Timothée sur les sieges de Crete & d'Ephese? Est-ce le peuple qui a établi les évêques dans le monde chrétien? Et quand les apôtres eurent fait la conquête de l'univers, est-ce le peuple qui a choisi ceux qui devoient l'éclairer & l'instruire? Les conciles ordonnent de consulter le peuple sur les

élections, mais ils ne lui ont jamais donné le droit d'élire. Si l'on nous cite les disciples, qui choisirent entr'eux sept diacres ; pour le besoin de l'église, nous répondrons que les disciples étoient de l'ordre du clergé, & que les diacres qui furent choisis par eux, n'exerçoient aucune juridiction sur les fideles. Ils n'étoient occupés qu'à remplir les œuvres de charité. Qu'on nous rapporte donc un seul fait, un seul exemple qui dépose en faveur du droit d'élection qu'on veut accorder au peuple. On a proposé le défi, personne n'a répondu. Je le propose encore, & l'on ne me répondra pas.

Nous nous félicitons, Messieurs, de n'avoir aucun reproche à vous faire, qui soit étranger à l'objet qui vous réunit. Nous connoissons, parmi vous, des hommes sages & vertueux, qui pourroient faire un bon choix, s'ils y étoient autorisés par l'église, qui seule peut en légitimer l'effet.

Mais si vous vous transportiez dans les différentes parties de ce vaste empire, où l'on s'assemble aujourd'hui pour mettre le vice à la place de la vertu ; vous y trouveriez le plus souvent des catholiques épars, confondus dans la foule des sectaires de toute espece, dont plusieurs ne sont pas même chrétiens. Est-ce donc là les hommes que le Seigneur a choisi pour être les conducteurs de son peuple ? Ne seroit-ce pas confier le dépôt de la doctrine aux ennemis de la foi, & placer l'arche du Seigneur entre les mains des Philistins ?

Non, Messieurs, vous n'avez aucun droit sur le spirituel ; l'assemblée elle-même l'a prononcé. Et quand il existeroit, ce droit, tout acte de rigueur exercé à mon égard seroit nul, puisqu'il seroit injuste. Car, Messieurs, les liens sacrés qui m'unissent au troupeau chéri, que la providence à soumis à ma juridiction, la loi nouvelle ne sauroit les rompre, puisqu'elle n'existoit pas lorsqu'ils ont été formés. Le passé est au pouvoir du temps, qui dévore tout en silence : il n'est plus à la disposition des hommes. Si la main des législateurs va fouiller les murs antiques, & détruire les monuments respectables qu'une loi ancienne avoit élevés, il n'y a plus rien de certain, rien de stable dans l'univers ; tout sera flottant au gré du caprice & du hasard ; & la loi entre les mains du magistrat, ne sera plus que l'instrument de ses vengeances, ou le soutien de sa tyrannie.

Je sais, Messieurs, que dans le tumulte général des passions, la raison a peine à se faire entendre : mais le devoir, plus impérieux que les circonstances, me force à vous dire la vérité. J'ai prouvé que la nomination que vous allez faire, seroit nulle dans son principe ; mais avez-vous calculé combien elle seroit funeste dans ses effets ? Et d'abord, Messieurs, quel sera le prêtre assez ennemi de lui-même, assez abandonné de Dieu & des hommes, pour oser s'emparer d'un siege qu'il deshonoreroit par son intrusion ? De quel œil seroit-il regardé dans le lieu de sa résidence, dans une ville qui n'est point accoutumée au scandale, & qui a exprimé son vœu fortement contre ceux qui

l'ont ſcandaliſé ? Seul dans ſon vaſte palais, placé entre la crainte & le remords, flétri par l'opinion, écraſé ſous le poids des cenſures, ce nouveau Mathan porteroit ſur ſon front l'empreinte de l'erreur & le ſceau de la réprobation. Les prêtres du Seigneur fuiroient à ſon aſpect, de peur d'être ſouillés par ſes regards. Les Lévites ſacrés ne le ſuivroient point dans nos temples, dans la crainte de participer à ſon apoſtaſie. Le peuple indigné, ne le verroit qu'avec effroi.

Et pourquoi troubler ainſi la joie qu'avoit cauſé à ce peuple fidele la conſtance héroïque des généreux confeſſeurs de la foi ? Soixante eccléſiaſtiques ont fixé leur demeure dans la métropole, dix-ſept ſont employés aux fonctions du miniſtere, un ſeul a trahi ſa religion. Dans toute l'étendue du dioceſe, malgré les ruſes qu'on a employées & les menſonges qu'on débite, il en eſt très-peu qui aient prêté le ferment ſans reſtriction, ou qui ne ſoient diſpoſés à le rétracter. Ce n'eſt pas à des ſerviteurs fideles qui n'ont point fléchi le genou devant Baal, qu'il faut propoſer le culte des faux dieux : jamais l'idole du vice ne fut encenſée dans le temple de la vertu.

Et vous, Meſſieurs, qui ſerez témoins de nos malheurs, qui les augmenterez peut-être, n'auriez-vous rien à vous reprocher ? Seroit-il poſſible que la démarche que vous allez faire, n'excitât aucune anxiété dans votre ame ? Si vous avez des doutes, il faut les éclaircir pour éviter les remords. Il en eſt encore temps. Peut-être eſt-ce ici le dernier moment que la providence vous ménage dans ſa miſéricorde ; ſi vous le laiſſez échapper, il ira ſe perdre dans l'immenſité où tout s'abyme ſans retour. Mettez, d'un côté, les décrets de l'aſſemblée nationale, & de l'autre les oracles des conciles généraux qui les condamnent. Rappelez-vous les écrits de ces auteurs éphémeres, qui cherchent à étayer l'erreur en multipliant les ſophiſmes de la déraiſon ; comparez leurs petits murmures avec la voix tonnante de la tradition, qui s'eſt fait entendre d'âge en âge, & qui eſt parvenue juſqu'à nous en augmentant ſes forces, parce que ſemblable à la renommée, elle s'enrichit des dépouilles du temps. Ecoutez la voix du ſouverain pontife, le centre de toute vérité ; le vœu du clergé de France réuni, & celui de tous les eccléſiaſtiques vertueux & inſtruits, qui vous eſt parvenue de toutes les parties du royaume. Peſez toutes ces raiſons au poids du ſanctuaire, & voyez de quel côté doit pencher la balance.

Ce n'eſt pas tout, Meſſieurs, il eſt temps de dévoiler un myſtere d'iniquité, qui en éclairant vos conſciences, étonnera votre bonne foi. De quelle ſource impure eſt donc ſortie cette conſtitution, prétendue civile du clergé, qui a commencé par la déprédation, & fini par le blaſphême ? D'où nous viennent ces principes ſacrileges, impies, qui ſervent de baſes à toutes ſes déciſions ? Nos légiſlateurs modernes ont pris Julien l'apoſtat

pour guide dans leurs démarches ; & l'édit qu'il avoit fulminé contre les chrétiens, pour modele dans leurs travaux.

Cet empereur idolâtre, déſerteur de la foi chrétienne, qu'il vouloit détruire, ordonnoit ce qui ſuit :

I. On reprendra les biens donnés à l'égliſe, pour les vendre au profit de l'état.

II. Les évêques & les prêtres recevront un traitement convenable de la part de Felix, ſurintendant de nos finances.

III. Les évêques ne feront rien que par le conſeil des prêtres, & leur pouvoir ſera commun.

IV. Les magiſtrats & autres ſeront chargés d'élire les chefs des égliſes.

V. Les métropoles impériales régleront les métropoles & les dioceſes des évêques.

VI. Les prêtres n'enſeigneront plus dans l'empire.

VII. Les chrétiens feront ſerment d'exécuter & de maintenir tous ces décrets.

Voilà le nouvel évangile qu'on vous prêche, voilà le code de lois qu'on a adopté. A l'aide de ces principes pervers, le comité eccléſiaſtique, que le plus ſublime de nos orateurs appelle anti-chrétien, cherche à détruire la religion & ſon culte, ſous prétexte de rendre à l'égliſe ſa premiere ſplendeur. Il oſe nous donner pour regle de conduite les délires d'un apoſtat. Ne craint-il donc point que la France qu'il égare, ne le rende enfin reſponſable de ſes égarements ? Oui, s'il exiſte un crime de leſe-nation, ce comité s'en eſt rendu coupable. Je le défere à l'aſſemblée nationale, à la nation entiere, qu'il deshonore par l'impiété de ſes maximes. Je le dénonce à l'univers chrétien & catholique, dont il voudroit nous ſéparer par le ſchiſme. Ici, Meſſieurs, l'indignation arrête ma plume ; je n'ai plus qu'une vérité à vous faire entendre. Si vous exécutez le malheureux décret qui vous raſſemble, vous remplirez les vues de l'ennemi le plus cruel du nom chrétien, vous couronnerez le crime d'un tyran. Nommez maintenant, ſi vous l'oſez.

Quel que ſoit, Meſſieurs, le réſultat de votre aſſemblée, je proteſte devant Dieu que je n'abandonnerai jamais mon égliſe. Peuple fidele, enfants chéris que je porte tous dans mon cœur, c'eſt dans le moment même que l'on veut rompre les liens qui nous uniſſent, que je renouvelle la ſainte alliance que j'ai contractée avec vous. Vous le ſavez, mes Freres, je me ſuis expoſé à tous les dangers, lorſque j'ai cru pouvoir vous être utile ; je les braverai tous encore lorſqu'il ſera queſtion de votre ſalut. Que ne puis-je offrir ma vie en holocauſte, elle appaiſeroit peut-être le courroux du maître ſouverain qui nous punit ; & ſi avec la foi des martyrs, j'étois aſſez heureux pour obtenir la palme qui fit leur récompenſe, ma plus douce conſolation ſeroit de prier pour vous.